

La Réplique



JODI GOSSELIN SENSIBILISE LES GENS AUX ENJEUX QUI TOUCHENT LES AUTOCHTONES

**C-27 :
LE MINISTRE
MORNEAU EST
EN CONFLIT
D'INTÉRÊTS**

Égalité : le 20^e
anniversaire d'une
cause historique

**Plus de soins
pour des aînés
en établissement
de longue durée**

**La C.-B. s'attaque
aux problèmes de
dépendance et de
santé mentale**

« À l'époque, les recherches sur le droit à l'égalité et les avantages sociaux, entre autres sur la manière de traiter avec les assureurs, étaient quasi-inexistantes. »

Nancy Rosenberg, p. 5

N.-B. : l'arbitrage de première convention sur le point d'être instauré

Le 25 octobre 2017, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a déposé le projet de loi 4 visant à modifier la *Loi sur les relations industrielles* afin d'instaurer l'arbitrage pour une première convention collective. L'annonce a été bien accueillie, notamment par la Fédération du travail du Nouveau-Brunswick qui réclamait un tel changement depuis des décennies.

L'arbitrage pour une

première convention collective (APC) profitera aux syndicats nouvellement accrédités qui éprouvent des difficultés à conclure leur première convention collective. Si elle est adoptée, la nouvelle loi permettra aux sections locales d'obtenir une convention collective dont le contenu sera déterminé par un arbitre, mais ce, à condition que la Commission du travail dispose de preuves

démontrant que les négociations sont dysfonctionnelles.

« Les premières conventions sont parmi les plus difficiles à négocier. La loi aidera les nouvelles sections locales qui commencent à négocier avec l'employeur dans une position difficile », a déclaré le président du SCFP Nouveau-Brunswick, Daniel Légère.

Mener une grève prolongée pour obtenir une première convention collective n'est pas facile,

surtout dans les secteurs où les travailleurs à statut précaire sont nombreux.

« La loi n'est pas parfaite car les critères donnant droit à l'arbitrage sont restrictifs. La loi devrait plutôt s'inspirer du modèle d'accès « automatique » du Manitoba ou du Québec. C'est quand même un pas dans la bonne direction puisque le Nouveau-Brunswick n'a présentement aucune loi sur l'APC. Cela aidera notamment la syndicalisation dans le

secteur privé. Plusieurs de nos nouvelles sections locales qui n'ont toujours pas de première convention en bénéficieront aussi », a souligné Daniel Légère.

Si le projet de loi 4 reçoit la sanction royale au début 2018, l'Île-du-Prince-Édouard sera la seule province au Canada à ne pas disposer de mécanisme d'arbitrage de première convention.

■ Simon Ouellette

Libre-échange ou commerce équitable?

En octobre, une cinquantaine de représentants d'organisations syndicales et de la société civile du Mexique, des États-Unis et du Canada se sont réunis à Chicago pour élaborer des stratégies en vue d'influencer la renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) présentement en cours. Ce forum était organisé par les United Electrical Workers (Travailleurs unis de l'électricité), le Centre d'étude sur le travail de l'université UCLA et le

Rosa Luxemburg Stiftung, une institution internationale d'éducation civique basée en Allemagne.

Pour le SCFP, c'était une occasion en or de tisser des liens avec les syndicats et les mouvements sociaux américains et mexicains qui estiment eux aussi que la défense des services publics, des salaires et des conditions de travail décentes, de l'environnement et des droits de la personne doit être au cœur du processus de renégociation de l'ALÉNA. Deux priorités sont

ressorties de la rencontre : le respect des droits syndicaux et l'élimination des clauses de protection des entreprises comme le règlement des différends entre les investisseurs et les gouvernements.

Les travailleurs mexicains présents ont été clairs : l'ALÉNA n'a rien fait pour améliorer leurs conditions de vie et de travail. Au contraire, cet accord a servi les intérêts des entreprises privées qui exigent des gouvernements des bas salaires et une réglementation environnementale laxiste comme conditions préalables à l'investissement. Les femmes sont particulièrement vulnérables dans

les « maquiladoras » (zones franches d'exportation) qui ont proliféré à la frontière du Mexique et des États-Unis depuis la ratification de l'ALÉNA au début des années 1990. En vertu de l'accord actuel, les travailleuses ne bénéficient

d'aucune protection contre ces employeurs voutours. D'ailleurs, les représentants des syndicats présents à Chicago craignent que cette situation inacceptable perdure malgré la renégociation de l'ALÉNA.

■ Kelti Cameron



Des manifestants devant le consulat mexicain ont demandé au gouvernement du président Enrique Peña Nieto de donner suite aux demandes des travailleurs mexicains en vue de la renégociation de l'ALÉNA.

LA PUBLICATION NATIONALE DU SCFP HIVER 2018

La Réplique

SSN imprimé 1920-2857
ISSN en ligne 1920-2865

La Réplique est publiée par le Syndicat canadien de la fonction publique. Adressez toutes lettres à la rédaction à : comm@scfp.ca

Convention Poste-publications
Numéro 40005741

Retournez les envois canadiens non distribués à : SCFP-Communications 1375, boul. Saint-Laurent Ottawa, ON, K1G 0Z7

Visitez le site web du SCFP à scfp.ca ou communiquez avec nous à lareplique@scfp.ca

Rédactrice en chef Catherine Louli

Directeur des communications Robert Lamoureux

Graphiste Jocelyn Renaud

Adjointes à la rédaction

Manon Lajoie • Rose de Tourris • Valérie Ménard

Collaborateurs Simon Ouellette • Kelti Cameron • Eagleclaw Thom • Charles Brenchley • Hugh Pouliot • David Robbins • Karin Jordan • Clay Suddaby • Lisa Djevahirdjian • Karin Jordan • Sarah Jordison • Philippe Gagnon

CONSEIL EXÉCUTIF NATIONAL DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE

Président national Mark Hancock

Secrétaire-trésorier national Charles Fleury

Vice-présidences générales Daniel Légère • Denis Bolduc • Fred Hahn • Judy Henley • Marle Roberts

Vice-présidences régionales

Sherry Hillier / Terre-Neuve-et-Labrador • Nan McFadgen / Nouvelle-Écosse • Brien Watson / Nouveau-Brunswick • Leonard Crawford / Île-du-Prince-Édouard • Benoît Bouchard, Patrick Gloutney / Québec • Michael Hurley, Candace Rennick / Ontario • Amanda Farrow-Giroux / Nord de l'Ontario • Gord Delbridge / Manitoba • Tom Graham / Saskatchewan • Rory Gill / Alberta • Paul Faoro, Donisa Bernardo / Colombie-Britannique

Vice-présidences de la diversité Gloria Lepine • Yolanda McClean

Imprimé par une entreprise syndiquée sur du papier recyclé à 50 % contenant 30% de matières recyclées après consommation, et libre de chlore élémentaire, certifié par le Forest Stewardship Council.



SCFP Syndicat canadien de la fonction publique



Mixed Sources FSC Cert no. SW-COC-1911 © 1996 FSC

Sensibiliser les gens aux enjeux qui touchent les Autochtones

C'est grâce à un programme visant à accroître la représentativité de la main-d'œuvre que Jodi Gosselin a obtenu un emploi dans le secteur de la santé. À l'époque, il n'y avait pas beaucoup d'Autochtones à Estevan en Saskatchewan.



L'objectif du programme est simple : atteindre un pourcentage de travailleurs autochtones dans le secteur de la santé équivalent au pourcentage d'Autochtones dans la population provinciale. « Dans ma communauté, je pouvais compter le nombre d'Autochtones sur une seule main.

À l'exception des

Néo-Canadiens, j'étais la seule représentante d'une minorité visible dans mon établissement. Mes collègues et mon employeur en parlaient ouvertement, et sans aucune subtilité, lorsqu'ils s'adressaient à moi ou lorsqu'il était question des cultures autochtones », a raconté Jodi Gosselin.

Peu après son arrivée au syndicat, Jodi est devenue

animatrice du programme de main-d'œuvre représentative et déléguée syndicale. Cela lui a permis de s'impliquer davantage dans son syndicat. Elle est devenue membre du Conseil des Autochtones, d'abord à l'échelon local, puis aux niveaux provincial et national. L'expérience acquise l'a aidé à dissiper les mythes et les malentendus sur les cultures autochtones qui étaient bien présents dans sa communauté.

En juin 2017, Estevan a célébré pour la première fois la Journée nationale des Autochtones. Les célébrations étaient organisées par la section locale 5999 en collaboration avec le Conseil des Autochtones local.

« Nous voulions partager la beauté de nos danses, les leçons de nos contes et la chaleur de notre communauté. Nous avons limité la sensibilisation à quelques enjeux qui touchent les Autochtones, comme la campagne *Robe rouge* pour les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées », a expliqué Jodi Gosselin.

Dans le but de rapprocher les Autochtones et non-Autochtones et de faire connaître les cultures et l'apport des Autochtones à la société canadienne, tous les élèves des écoles d'Estevan et les travailleurs de la santé de la région ont été invités à assister aux célébrations.

■ Eagleclaw Thom

La crédibilité de Morneau et des libéraux mise en doute

Depuis quelque temps, le ministre fédéral des Finances, Bill Morneau, passe une bonne partie de la période de questions à répondre aux attaques de l'opposition. Et c'est justifié, car le premier ministre Justin Trudeau et son ministre ont beaucoup de comptes à rendre.

La controverse a éclaté à l'automne lorsqu'on a découvert que le ministre Morneau a contrevenu aux règles d'éthique en omettant de signaler à la commissaire à l'éthique qu'il possède une villa en France par l'entremise d'une compagnie étrangère. On a par la suite appris que Bill Morneau ne s'était pas départi des actions d'une valeur de 21 millions de dollars qu'il détenait dans Morneau Shepell, l'entreprise familiale de gestion de régimes de retraite et de ressources humaines. En effet, il a profité d'une faille de la *Loi sur les conflits d'intérêts* qui lui permet de conserver ses actions d'une compagnie à numéro, plutôt que de les céder ou de les placer dans une fiducie sans droit de regard, comme le font la majorité des élus.

Les libéraux ont présenté il y a un an le projet de loi C-27 qui permettra à certains employeurs de rompre les promesses faites à leurs employés en matière de retraite. Le SCFP ne ménage aucun effort pour faire dérailler ce projet de loi qui permettrait aux administrateurs de régimes de retraite de convertir les régimes à prestations déterminées en régimes à prestations cibles. Morneau Shepell était au nombre des entreprises qui réclamaient une telle disposition, car elle lui permettrait de réaliser d'importants profits.

Le NPD a présenté une motion pour éliminer les échappatoires en matière de conflits d'intérêts, mais les libéraux se sont empressés de voter contre. Or, il est difficile de trouver un conflit d'intérêts plus flagrant dans l'histoire politique moderne du Canada.

La controverse au sujet des manquements éthiques de Bill Morneau a mis en lumière le véritable objectif du projet de loi C-27 : affaiblir la sécurité financière à la retraite de millions de Canadiens pour permettre à un petit groupe de dirigeants d'entreprises de réaliser d'énormes profits.

La commissaire à l'éthique, Mary Dawson, a d'abord imposé une amende au ministre Morneau pour avoir omis de déclarer ses actions. Elle a ensuite décidé d'examiner le rôle joué par Bill Morneau dans la rédaction du projet de loi et sa décision de le parrainer en Chambre, et ce, malgré ses liens avec Morneau Shepell.

Est-ce que les retombées politiques de ce scandale feront en sorte que le gouvernement libéral abandonnera le projet de loi? Cela reste à voir. En attendant, le SCFP continuera de s'opposer vigoureusement à C-27.

■ Charles Brenchley et Hugh Pouliot



PRÉSIDENT NATIONAL MARK HANCOCK

De nombreux défis à relever en 2018

Alors que 2017 tire à sa fin, la nouvelle année s'en vient avec son lot de promesses et d'opportunités. Je vous souhaite à vous et à vos proches, mes meilleurs vœux pour 2018.

Nous venons de vivre un congrès national réussi et revigorant à Toronto. Plus de 2200 délégués se sont réunis pendant cinq jours. Ils ont entériné un plan qui nous permettra de consolider notre syndicat et les droits des travailleurs, partout au Canada. D'ailleurs, la mise en œuvre des objectifs fixés lors du congrès est déjà amorcée et nous sommes emballés à l'idée de poursuivre ce travail.

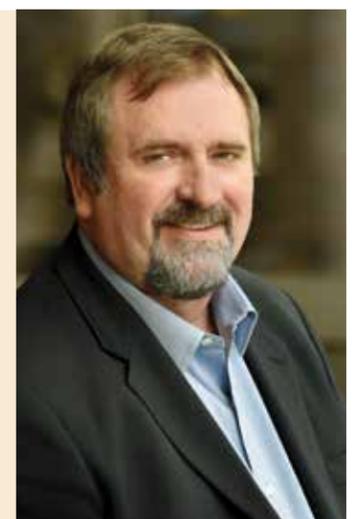
Un des grands jalons posés à Toronto a été d'adopter une résolution sur la création d'un groupe de travail chargé de mener une révision complète de la gouvernance et de la structure de notre syndicat national. Les délégués ont

estimé qu'il était temps de réviser notre structure afin de mieux répondre aux besoins de nos membres. Vous serez informés de l'avancement de ces travaux en cours d'année.

Les délégués ont aussi adopté les orientations stratégiques qui déterminent les priorités du SCFP pour les deux prochaines années. Le document précise les moyens que nous privilégierons pour réaliser des gains dans nos milieux de travail et dans nos communautés, pour combattre le racisme et la discrimination sous toutes ses formes et pour construire un Canada et un monde meilleurs. Les orientations prévoient l'instauration d'un nouveau programme pour favoriser la participation des membres au sein de leur section locale. Une autre priorité est la création d'un programme pour former et appuyer nos membres dans leur défense des services publics et dans leurs luttes contre les demandes de concession.

Nous sommes en meilleure position que jamais pour améliorer le sort de nos 650 000 membres et de tous les travailleurs. Ensemble, en 2018 et pour les années à venir, nous ferons la différence dans la vie de nos membres et de tous les Canadiens.

MARK HANCOCK EN LIGNE [twitter.com/@MarkHancockCUPE](https://twitter.com/MarkHancockCUPE)





ÇA SE
FÊTE!

Quatre petits mots : le 20^e anniversaire d'une cause historique en matière d'égalité

En avril 1998, la Cour d'appel de l'Ontario ordonnait l'ajout des mots « ou de même sexe » à la définition de conjoint utilisée pour les régimes de retraite en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Ces quatre petits mots constituaient une énorme victoire pour les droits des gais et des lesbiennes. Le gouvernement fédéral de l'époque a décidé de ne pas porter la décision en appel. Une impulsion supplémentaire était donnée au mouvement pour l'égalité des gais et des lesbiennes partout au pays. Au fil des décennies, les syndicats et les mouvements sociaux pour l'égalité ont mené ce combat dans la rue, à la table de négociations et devant les tribunaux. Le SCFP se bat depuis longtemps pour le respect et la justice, notamment en défendant le droit à l'égalité des gais et des lesbiennes.

Mais comment ce changement révolutionnaire est-il arrivé? Deux membres du SCFP sont allées en cour pour défendre leur droit, en tant que conjointes de même sexe, à des prestations de retraite.

Grâce au soutien complet du plus grand syndicat canadien et avec l'aide du Programme de contestation judiciaire, elles ont fait valoir leurs arguments et elles ont gagné, concrétisant ainsi la notion d'égalité tel que garantie par la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Ces deux femmes voulaient que leurs partenaires puissent bénéficier des mêmes protections que

celles accordées aux conjoints des employés hétérosexuels du SCFP. Grâce à ce changement, leurs conjointes auront aussi droit à des prestations de retraite en cas de décès.

Au printemps 1990, Nancy Rosenberg regardait fixement le formulaire des ressources humaines qu'elle devait remplir pour s'inscrire aux régimes de retraite et d'avantages sociaux du SCFP.

Elle avait le choix entre cocher « célibataire », « mariée » ou « divorcée », mais aucune de ces options ne correspondait à sa situation. Devait-elle cocher « célibataire », nier encore une fois sa réalité ? Non, pas cette fois. Elle venait tout juste de se battre pour avoir le droit de visiter sa

conjointe de même sexe à l'hôpital. Nancy Rosenberg a donc pris la décision de demander à son employeur de reconnaître sa partenaire et leur relation de conjointes de fait.

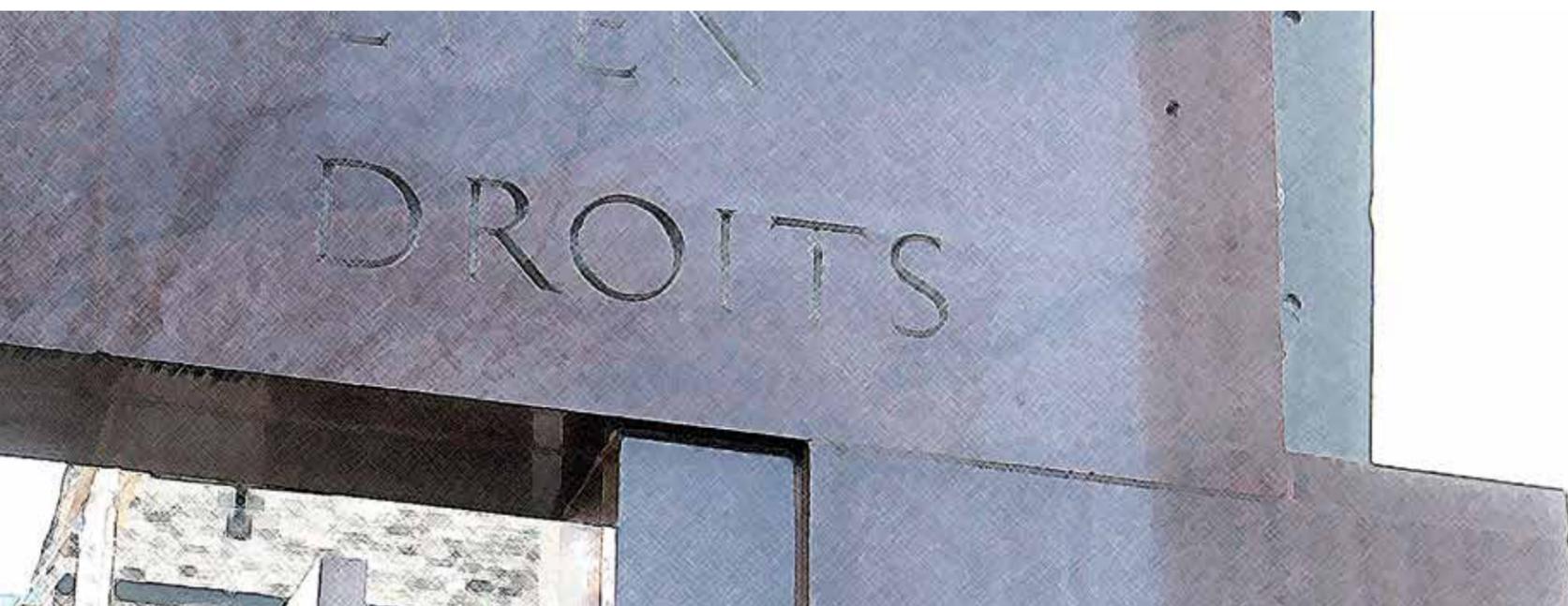
Le SCFP a accédé à sa demande. Le syndicat a changé sa définition du terme « conjoint » pour y inclure les couples de même sexe, au moins aux fins de ses propres politiques sur les prestations de retraite.

Mais comme le régime de retraite du SCFP était enregistré auprès du gouvernement fédéral, sa définition de conjoint devait correspondre à celle utilisée dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Cette loi définissait le conjoint comme une personne « du sexe opposé ». Revenu Canada a même fait savoir au SCFP que s'il modifiait sa définition de conjoint, l'enregistrement de son régime de retraite pourrait être révoqué. Cela aurait eu des conséquences désastreuses pour tous les employés du SCFP et les conjoints de même sexe n'auraient toujours pas eu droit aux prestations de survivant.

Pour changer les choses, il fallait contester la définition de la loi devant les tribunaux en vertu du droit à l'égalité garanti par la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Nancy Rosenberg en avait justement marre de toutes les « humiliations » et des différentes formes de discrimination qu'elle et d'autres devaient endurer parce qu'elles étaient lesbiennes.

Sa collègue Margaret Evans était dans le même état d'esprit. En tant qu'employées du SCFP, Nancy, une conseillère juridique, et Margaret, une recherchiste en



négoce collective, cotisaient au même régime de retraite que leurs collègues. Elles étaient lesbiennes, chacune avait la même conjointe depuis longtemps et, à leur avis, celles-ci auraient dû avoir droit à la prestation de survivante si elles venaient à décéder.

« À l'époque, nos membres, et tout particulièrement ceux de la communauté LGBTTI, étaient affectés par de nombreuses problématiques. C'était le début des années 1990. Il y avait beaucoup de discrimination à notre endroit autour du VIH-sida, des avantages sociaux et des régimes de retraite », a indiqué Margaret Evans.

Elle se rappelle avoir reçu un appel d'un conseiller syndical au sujet d'un membre qui travaillait comme infirmier auxiliaire dans un hôpital du nord de l'Ontario. Le conjoint du membre venait de mourir de complications liées au sida. Ses collègues ne voulaient plus travailler avec lui. Ils le rejetaient. Il a dû poser sa candidature à un poste d'un échelon inférieur afin de les éviter.

Hélas, c'était la réalité de l'époque.

Heureusement, cette hostilité a aussi stimulé le courage et la solidarité. Quand Nancy Rosenberg et Margaret Evans ont voulu prendre des recours juridiques, elles ont bénéficié du soutien complet de leur employeur, le SCFP, et du mouvement de lutte pour les droits des gais et des lesbiennes.

Selon Nancy Rosenberg, les mouvements sociaux se multipliaient un peu partout et les choses se bouscullaient.

« Nous faisons toutes sortes de choses pour que tout le mouvement syndical s'implique. Margaret et moi avons préparé une trousse de négociation pour les droits des gais et lesbiennes. À l'époque, les recherches sur le droit à l'égalité et les avantages sociaux, entre autres sur la manière de traiter avec les assureurs, étaient quasi-inexistantes », a-t-elle raconté.

Cette trousse, la première du genre, a été très populaire et le SCFP l'a largement distribuée. Selon Nancy Rosenberg, la plupart des commissions provinciales des droits de la personne du pays en ont commandé des exemplaires. À la même époque, des membres du SCFP ont mis sur pied le premier Comité du triangle rose de notre syndicat. D'autres organisations ont fait de même.

À la fin des années 90, la hausse du militantisme et la visibilité accrue qui en a découlé ont entraîné une plus grande acceptation des gais et des lesbiennes et des familles homosexuelles au sein du syndicat et de la société en général. Certains juristes canadiens partageaient aussi ce point de vue.

C'est ce que reflète le jugement rendu le 23 avril 1998 :

La vieillesse et la retraite ne sont pas l'apanage des personnes hétérosexuelles, et il n'y a rien dans le fait d'être hétérosexuel qui justifie un traitement préférentiel de la part des gouvernements face à une possible insécurité économique. [...] Il est difficile de voir un lien rationnel entre la protection des conjoints hétérosexuels contre l'insécurité que provoque le décès de leur partenaire et le refus de cette même protection aux partenaires gais ou lesbiennes qui cohabitent. En termes d'admissibilité, l'orientation sexuelle du partenaire survivant n'est pas plus pertinente que la race, la couleur ou l'origine ethnique de l'individu.

L'avocat Peter Engelmann du cabinet Goldblatt Partners, spécialiste du droit du travail et des droits de la personne, a représenté le SCFP, Nancy Rosenberg et Margaret Evans.

Il raconte avoir ressenti une grande satisfaction lorsque la cour a rendu sa décision.

« Je pratiquais dans le domaine des droits de la personne depuis le milieu des années 1980. J'ai vraiment eu l'impression que, grâce à cet effort collectif, nous venions de faire progresser le droit. C'était merveilleux de travailler avec un

employeur progressiste qui voulait rendre son régime de retraite plus inclusif. J'étais content pour Nancy et Margaret, ainsi que pour les personnes en couple qui souhaitaient laisser des prestations de retraite à leur conjoint de même sexe. », s'est-il rappelé.

La victoire en cour d'appel a été la conclusion d'une longue bataille juridique. Une série de recours similaires avaient échoué dans les années 1990. Mais cette fois, le contexte était différent. « Le SCFP, en tant qu'employeur de Nancy et Margaret, voulait modifier son régime de retraite pour permettre aux conjoints de même sexe de recevoir des prestations. Le SCFP a pris le procès en main et cela a fait toute la différence », a souligné Peter Engelmann.

Ce facteur a été important, tout comme le fait que Peter Engelmann et son équipe se sont retrouvés devant un « bon banc » : des juges progressistes et d'un haut niveau intellectuel. Les juges les ont bombardés de questions et étaient réellement intéressés. L'avocat se souvient être sorti de l'audience avec optimisme.



De gauche à droite : Peter Engelmann, Nancy Rosenberg et Margaret Evans



Même s'il y a lieu de célébrer le 20^e anniversaire de cette victoire, le travail n'est pas terminé, a-t-il cependant ajouté.

« La communauté LGBTTI fait un travail remarquable dans le dossier des droits des transgenres, mais il y a encore beaucoup à faire. Les pires cas de harcèlement que j'ai eus à plaider concernaient des personnes transgenres », a poursuivi Peter Engelmann.

Le président national du SCFP, Mark Hancock, est fier de la feuille de route du syndicat en matière de défense et de promotion du droit à l'égalité. Pour lui,

cela fait partie intégrante de la mission de défense des droits syndicaux et sociaux du SCFP.

« Nous célébrons les progrès réalisés, tout en sachant qu'il y a encore du chemin à faire. Trop de personnes subissent encore la haine, la violence et l'exclusion. C'est pourquoi le SCFP continuera de défendre tous les membres de la vaste famille canadienne, sans égard à leur orientation sexuelle ou au genre auquel ils s'identifient », a déclaré Mark Hancock.

Selon Peter Engelmann, les syndicats sont en première

ligne pour promouvoir les droits de la personne. Rien de plus normal, donc, que les membres du SCFP aient cette cause à cœur.

« Les syndicats ont toujours été au cœur des combats pour l'amélioration des lois sur les droits de la personne et de la protection de la diversité sexuelle et de genre, tout comme ils l'étaient pour l'adoption de lois contre le travail des enfants, pour le salaire minimum et pour l'équité salariale. Ça fait partie de l'ADN des syndicats », a conclu Mark Hancock.

■ David Robbins

Les coûts cachés de la privatisation

Parallèlement à la création de la Banque de l'infrastructure du Canada qui déclenchera une nouvelle vague de privatisation d'actifs publics, le gouvernement libéral de Justin Trudeau s'est assuré de garder secrètes des informations clés sur les projets de privatisation envisagés.

Ces projets sont souvent présentés comme coûtant moins cher qu'un projet financé, géré et appartenant au gouvernement.

Or, les limites actuelles imposées à l'accès à l'information empêchent la population de connaître les coûts réels des différentes formes de privatisation : partenariats public-privé (PPP), sous-traitance et obligations à impact social, notamment.

Le SCFP a d'ailleurs prévenu le gouvernement libéral que les changements qu'il propose en matière d'accès à l'information n'amélioreront pas les choses.

Le SCFP a exposé ses préoccupations au comité de la Chambre des communes qui se penche sur le projet de loi C-58 qui modifiera l'actuelle *Loi sur l'accès à l'information*.

Selon le SCFP et d'autres critiques, le projet de loi C-58, au lieu de faciliter l'accès à l'information, crée de nouveaux obstacles pour obtenir de l'information sur le gouvernement fédéral,

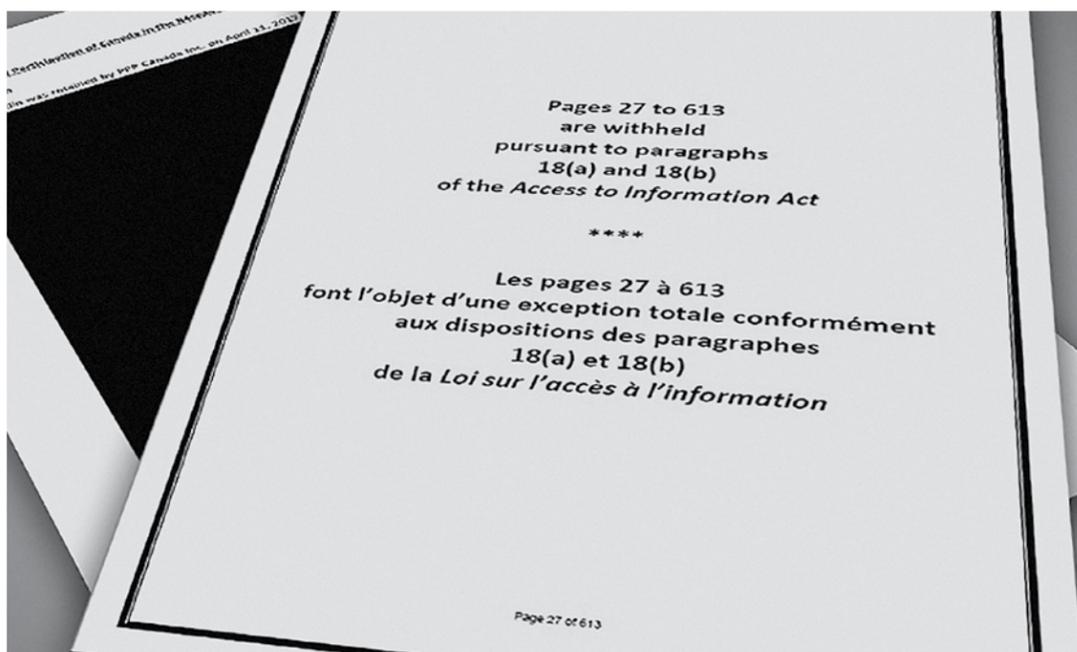
ses ministères et leurs activités.

Nous exigeons des libéraux qu'ils bonifient le droit de la population de connaître les informations essentielles sur la privatisation, plutôt que de le restreindre. Ces renseignements ne sont pas divulgués pleinement en vertu de la loi actuelle.

Notre syndicat revendique depuis longtemps l'accès au contenu détaillé des ententes de privatisation, particulièrement les PPP dont le processus d'évaluation est biaisé et secret. D'ailleurs, les prétentions « d'optimisation des ressources » du privé ne peuvent être démontrées car des données essentielles des documents rendus publics sont censurées.

La transparence : une promesse libérale rompue

Le programme électoral du Parti libéral du Canada et les lettres de mandat transmises aux ministres engageaient le gouvernement Trudeau à faire preuve de plus d'ouverture et de transparence. Le projet de loi C-58 rompt cette promesse, particulièrement au chapitre de la divulgation des accords de privatisation. Rien, dans les réformes que propose le gouvernement, ne permettra à la population de consulter les livres pour connaître le coût réel des projets de privatisation.



Les rares fois où le SCFP et d'autres évaluateurs indépendants réussissent à obtenir des données, celles-ci montrent que la privatisation coûte plus cher. La vérificatrice générale de l'Ontario a pu étudier 74 projets réalisés en PPP. Elle a conclu que ceux-ci coûtent huit milliards de dollars de plus que si le gouvernement était propriétaire et assurait le financement et l'exploitation. En outre, elle a conclu qu'aucune preuve ni donnée factuelle ne justifie de réaliser les projets en PPP.

Plus tôt cette année, le SCFP a réclamé une copie de l'analyse qu'a utilisée le gouvernement fédéral pour justifier un investissement de près de 1,3 milliard de dollars dans un projet controversé de train léger à Montréal.

Résultat : 99 pour cent des renseignements étaient caviardés ou manquants. Nous avons porté notre demande en appel, tout en publiant nos conclusions.

Le secret entourant la Banque de l'infrastructure

Autre grande priorité pour le SCFP : lever le voile sur la Banque de l'infrastructure du Canada et ses projets. La banque sera assujettie aux règles actuelles qui limitent la transparence et aux nouvelles restrictions en matière de divulgation.

Le SCFP a participé au financement d'une étude de l'Institut Columbia sur l'absence de transparence à la Banque de l'infrastructure du Canada. Les demandes d'accès à l'information présentées aux

gouvernements touchant les PPP et les autres projets de privatisation sont « souvent rejetées, retardées ou censurées », ce qui « porte atteinte à la transparence et à la reddition de comptes nécessaires en démocratie », a prévenu l'Institut.

Nous demandons au gouvernement de mettre son projet de loi C-58 à la poubelle, puis de consulter la population et les intervenants en vue d'une véritable modernisation de la *Loi sur l'accès à l'information*. Il est temps pour les libéraux de tenir parole en respectant le droit de la population d'avoir accès à l'information essentielle sur les agences, les ministères et les députés fédéraux.

■ Karin Jordan

C.-B. : la nouvelle ministre de la Santé mentale et des Toxicomanies travaille fort car elle a du pain sur la planche

Lorsque le nouveau premier ministre de la Colombie-Britannique, John Horgan, a dévoilé la composition de son conseil des ministres le 18 juillet dernier, Judy Darcy était, sans surprise, au nombre des 11 hommes et des 11 femmes qui sont devenus ministres. Comme bien des membres du SCFP le savent, elle a été présidente nationale du SCFP de 1991 à 2003 et directrice des opérations au Syndicat des employés d'hôpitaux de 2005 à 2011.

Le premier ministre Horgan a confié à Judy Darcy le nouveau ministère de la Santé mentale et des Toxicomanies. La création de ce ministère a valu beaucoup d'éloges au nouveau gouvernement.

La mission du ministère consiste à s'attaquer à deux défis souvent interreliés : combattre et résoudre l'épidémie de surdoses d'opioïdes qui a fait plus de 1000 morts en Colombie-Britannique au cours des

neuf premiers mois de 2017, ainsi que moderniser et bonifier les services en santé mentale.

Dans sa lettre de mandat à la ministre Darcy, John Horgan a écrit ce qui suit : « Je m'attends à ce qu'à titre de ministre de la Santé mentale et des Toxicomanies, vous réalisiez des progrès notables dans les dossiers prioritaires suivants :

- travailler en partenariat à l'élaboration d'une réponse immédiate à la crise des opioïdes, ce qui implique des investissements et des améliorations dans les services de santé mentale et de toxicomanie.
- créer une stratégie en matière de santé mentale et de toxicomanie pour orienter la transformation du système de soins de santé mentale de la Colombie-Britannique. Cette stratégie devra mettre l'accès sur l'amélioration de l'accès, l'investissement dans la

prévention précoce et la santé mentale des jeunes.

- consulter les intervenants internes et externes afin d'identifier la façon la plus efficace pour prodiguer des services de santé mentale et de toxicomanie de qualité. »
- « Je suis profondément touchée par les histoires que des gens me racontent à propos de leur combat avec la maladie mentale. Un Britannico-Colombien sur

quatre aura des problèmes de santé mentale au cours de sa vie. Beaucoup de gens souffrent en silence, un silence imposé par la honte et le jugement, au lieu d'en parler ouvertement », a souligné la ministre Darcy dans une déclaration publique.

Le SCFP compte plusieurs membres qui luttent au quotidien contre la crise des surdoses qui sévit en Colombie-Britannique. Les membres des sections locales 1004 et 1936 ont sauvé de nombreuses vies. Ils travaillent dans les installations de la Portland Hotel Society dans le quartier Downtown Eastside de Vancouver, y compris à Insite, le premier site d'injection supervisé au pays, ainsi qu'à Victoria. Les ambulanciers provinciaux (section locale 873) sont souvent les premiers à arriver sur les

lieux lorsqu'on craint une surdose. D'ailleurs, la multiplication des appels d'urgence a des effets négatifs sur la santé de plusieurs d'entre eux. Enfin, les membres du SCFP qui travaillent pour les municipalités, ainsi que dans les centres communautaires et les bibliothèques doivent aussi composer fréquemment avec des cas de surdoses.

« Des milliers de Britanno-Colombiens ont perdu des proches, des amis, des êtres chers ou des collègues de travail en raison de l'épidémie. J'ai confiance que l'approche du nouveau gouvernement permettra de sauver des vies. Je suis sûr que Judy Darcy sera la femme de la situation. », a souligné le président du SCFP-C.-B., Paul Faoro.

■ Clay Suddaby



Le président du SCFP-C.-B., Paul Faoro, et la ministre de la Santé mentale et des Toxicomanies de la C.-B., Judy Darcy.

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER NATIONAL CHARLES FLEURY

La paye de grève dès le premier jour pour un plus grand rapport de force

À la table de négociations, les gouvernements et les employeurs de partout au pays continuent à vous en demander toujours plus, tout en vous offrant toujours moins.

Afin d'augmenter le rapport de force de nos membres lors des négociations, les délégués au dernier congrès national ont adopté une résolution pour que l'indemnité de grève soit versée dès le premier jour de grève ou de lock-out. Auparavant, la paye de grève de 300 dollars par semaine pour un minimum de 20 heures d'activités syndicales était versée à compter du cinquième jour de grève.

Ce changement qui est déjà en vigueur renforce la position des sections locales lorsque les employeurs présentent des demandes déraisonnables. Vous pourrez

désormais développer votre stratégie de négociation en tenant compte du fait que vos membres recevront de l'argent plus rapidement.

Avant le déclenchement d'une grève, les sections locales peuvent aussi mettre sur pied une campagne pour éviter la grève payée à 100 pour cent par le SCFP national.

Grâce à la paye de grève dès le premier jour, aux campagnes pour éviter la grève et à la politique de négociation renforcée du SCFP qui rejette toutes les demandes de concession et les clauses de disparité de traitement mises de l'avant par les employeurs, nos membres ont maintenant de meilleurs outils pour négocier dans le climat d'austérité actuel.

C'est ça la force d'un syndicat pancanadien de 650 000 membres qui dispose d'une Caisse nationale de grève de 95 millions de dollars.

Au SCFP, quand nos membres sont engagés, quand nos sections locales sont préparées et que nous investissons toutes les ressources nécessaires, nous pouvons riposter et gagner.

Ensemble, nous continuerons à défendre les intérêts de nos membres, les services publics et nos communautés. Nos victoires profiteront non seulement à nos membres, mais à l'ensemble des travailleurs canadiens.

En 2018, le président national et moi comptons sur votre implication pour poursuivre notre combat global pour la justice et l'équité.

Solidarité et bonne année à toutes et à tous,

CHARLES FLEURY EN LIGNE  twitter.com/@CUPENatSec



Campagne publicitaire positive des chauffeurs, opérateurs et changeurs de la STM



La section locale 1983 du SCFP qui représente, entre autres, les chauffeurs d'autobus, les chauffeurs au transport adapté et les changeurs à la Société de transport de Montréal (STM) a lancé récemment une campagne de visibilité à l'intention du public et des usagers du transport en commun montréalais. L'objectif est de permettre aux Montréalais de mieux comprendre le travail qu'ils accomplissent.

Dans le cadre de cette campagne, 460 affiches et panneaux publicitaires mettant en vedette de vrais employés de la STM ont été installés dans les autobus, dans les couloirs de certaines stations de métro et sur certains abribus.

Arborant le slogan *Salut! On se ressemble, on est du même monde*, les publicités présentent, sous un œil sympathique et dans leur grande diversité, ces employés de la STM qui sont en contact direct avec les usagers. Ces publicités, qui visent à créer un lien de confiance et de proximité entre les usagers et ces employés qui sont à leur service jour, soir et nuit, connaissent beaucoup de succès.

« Nous avons décidé d'interpeller directement les usagers pour leur dire que nous sommes des gens comme eux et que nous sommes à leur service. On espère que cette campagne aura comme effet que les usagers verront nos chauffeurs d'autobus sous un nouveau jour », a déclaré le président de la section locale 1983, Renato Carlone.

La campagne est aussi déclinée sur Facebook au campagnechauffeursSTM pour une durée de 15 semaines.

Chaque semaine, un employé différent explique pourquoi son métier lui tient à cœur. Parmi ces raisons, on retrouve le souci d'assurer la sécurité des usagers, l'engagement dans un secteur-clé pour la protection de l'environnement et l'économie de demain, le plaisir d'être en contact constant avec le public et les centaines de sourires reçues chaque jour.

■ Lisa Djevahirdjian



Soins de longue durée : avancée majeure pour les aînés de l'Ontario

En Ontario, grâce aux efforts des membres du SCFP, les personnes âgées qui vivent en établissement des soins de longue durée auront bientôt droit à un minimum de quatre heures de soins personnels par jour.

Le projet de loi 33 qui vise à instaurer une norme minimale de soins dans ces établissements a franchi l'étape de la deuxième lecture avec l'appui de tous les partis. Le projet de loi d'initiative privée a été présenté par le NPD.

« Actuellement, nous disposons de cinq à dix minutes pour aider chaque résident avec sa routine du matin: se réveiller, se laver, s'habiller et aller aux toilettes. Imaginez si vous n'aviez que dix minutes pour faire tout ça à 82 ans et que vous aviez en plus de la difficulté à vous déplacer. Nous imposons l'incontinence à certaines personnes âgées, parce que nous ne pouvons pas répondre à leurs appels. Nos pensionnaires méritent mieux que cela. Nous nous attendions à mieux de la part du gouvernement actuel », a expliqué Andrea Legault qui est préposée aux bénéficiaires depuis 19 ans.

« Ce projet de loi protégera la santé et la dignité de nos personnes âgées. Pour soutenir nos citoyens les plus vulnérables, ça prend absolument une norme minimale de soins », a ajouté la secrétaire-trésorière du SCFP-Ontario, Candace Rennick. Mme Rennick qui a déjà travaillé dans le domaine des soins de longue durée, a aussi participé à la rédaction du projet de loi.

En ce moment, en Ontario, tout ce que la loi

garantit aux personnes âgées en établissement de soins de longue durée, c'est une infirmière en disponibilité en tout temps et deux bains par semaine. Les normes de soins sont plus basses au Canada que dans tous les autres pays de même niveau économique. Elles sont aussi plus basses en Ontario que partout ailleurs au pays.

On compte plus de 78 000 Ontariens vivant en établissement de soins de longue durée. Ils ont plus de 85 ans dans la majorité des cas. Près des trois quarts présentent une forme de démence ou d'Alzheimer et la plupart des résidents ont des problèmes de mobilité.

En Ontario, les membres du SCFP œuvrant dans le secteur des soins de longue durée font campagne pour obtenir cette norme depuis plusieurs années. Ils ont organisé des manifestations et des ventes de pâtisseries, en plus de travailler en coalition avec les groupes familiaux. Ils ont recueilli près de 70 000 signatures en appui au projet de loi. Les députés ont reçu au moins 5000 lettres les invitant à voter en faveur du projet.

« On ne peut accepter que nos proches, les personnes qui ont passé leur vie à bâtir notre province et à s'occuper de nos communautés, soient négligés dans leurs derniers jours. Nous avons travaillé fort pour faire bouger le gouvernement dans ce dossier. L'adoption en deuxième lecture, c'est une grosse victoire. Il faut maintenant forcer le gouvernement à adopter rapidement le projet de loi en troisième lecture et à le mettre en œuvre », a conclu Candace Rennick.

■ Sarah Jordison